

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	PORQUIER BAPTISTE	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	063D1191	<i>Porquier Baptiste</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOVERIFY 30, Rue Fontenille 63118 - CEBAZAT	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S063Z035	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/11/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	<i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/11/2027
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PORQUIER BAPTISTE



VÉHICULE SUPERVISÉ

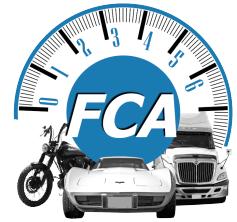
N° d'immatriculation du véhicule : CC463XC Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 20/03/2012 N° PV : 25887889

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25887324	07/10/2025	RAS
25887432	13/10/2025	RAS
25887482	15/10/2025	RAS
25887586	21/10/2025	RAS
25887648	24/10/2025	RAS
25887671	27/10/2025	RAS
25887703	29/10/2025	RAS
25887837	06/11/2025	RAS
25887858	07/11/2025	RAS
25887882	12/11/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PORQUIER BAPTISTE



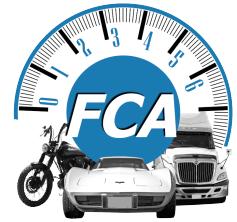
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PORQUIER BAPTISTE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

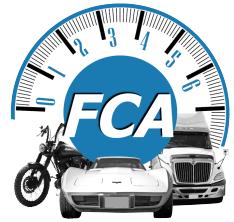
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule Fonction 1 - Équipements de freinage 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise méthode du contrôle des disques de frein.	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 2.3.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 5.2.1. Moyeu de roue : Mauvaise méthode du contrôle des moyeu de roue.	CONFORME
		NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PORQUIER BAPTISTE



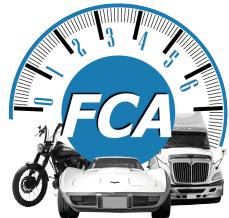
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.2.13. Autres ouvrants : Mauvaise méthode du contrôle des autres ouvrants.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 7.12.1. Contrôle électronique de stabilité : Mauvaise méthode du contrôle de l'ESP. 7.1.2. Etat des ceintures de sécurité et de leurs boucles : Mauvaise méthode du contrôle des ceinture de sécurité.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PORQUIER BAPTISTE



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.